AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE POINTE-VERTE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le village de Pointe-Verte à l'intention de modifier les dispositions de zonage de son plan rural en ajoutant un zonage sur mesure (PP-2) à une propriété localisée à la fois en zone mixte de type 2 (MX-2) et en zone ressources de type 1 (RES-1). Le terrain concerné est situé au 74 rue Principale et porte le numéro d'identification (NID) 20251823 (voir carte). Le but de cette modification est de permettre, sous conditions, l'usage d'un cimetière d'autos.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 27 septembre 2021 à 19 h à l'édifice municipal de Pointe-Verte, situé au 375, rue Principale.
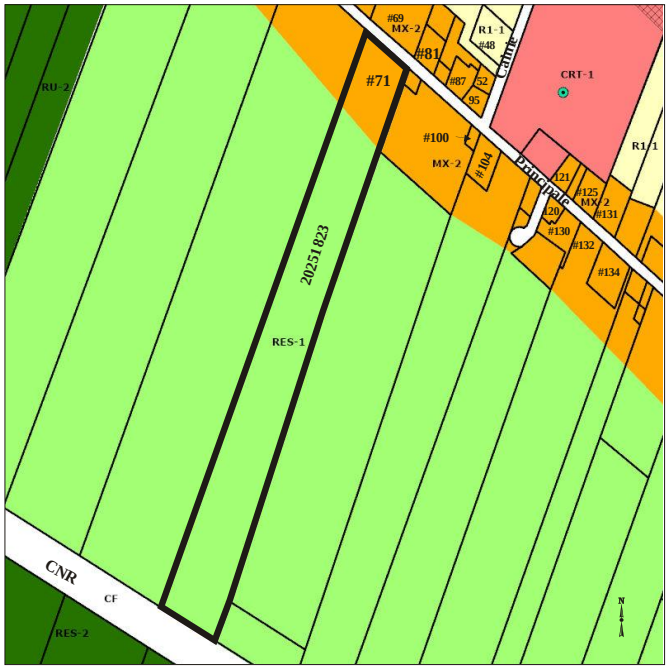
Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 375, rue Principale, Pointe-Verte (N.-B.) E8J 2S8, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 23 septembre 2021 à 15 h. Quiconque désire défendre les objections écrites ou de s'y opposer aura le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la mairie, de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée ou sur le site internet de la municipalité.